

Compte-Rendu du Conseil d'École du 03 Novembre 2020

Ecole Primaire Simone Veil à Osselle-Routelle

L'élue présente :

Mme Sandrine GRAPPEY (élue d'Osselle- Routelle et SIVOS du RPI) représente Mme Anne OLSZAK, maire d'OSSELLE-ROUTELLE et présidente du SIVOS du RPI des Trois Moulins

Les enseignantes présentes :

Mme Marie-Ange GAIHIER (PS - MS), Directrice de l'école primaire

Mme Sandrine JUIF-RIBEIL (MS - GS)

Mme Myriam NAUD (GS-CP)

Les représentants des parents d'élèves présents :

Titulaires:

Mme Stéphanie DOS SANTOS FIGUEIRA

Mr Jérôme GARCIA

Mme Emilie MARTIN

Ordre du jour:

- 1 - Réglementation à propos des élections et des conseils d'écoles dans les RPI
Rôle du conseil d'école
- 2 - Choix du mode de scrutin et choix de se regrouper en un seul conseil d'école dans le RPI
- 3 - Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
- 4 - Règlement intérieur de l'école
- 5 - Effectifs 2020-2021
- 6 - Comptes des coopératives scolaires
- 7 - Activités Pédagogiques complémentaires (APC)
- 8 - P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) face aux risques majeurs
- 9 -Projets
- 10 - Questions matérielles et diverses
- 11- Date du prochain conseil d'école

1 - Réglementation à propos des élections et des conseils d'écoles dans les RPI.

Rôle du conseil d'école

Chaque école doit procéder à la tenue d'un conseil d'école (le RPI n'ayant pas d'existence légale).

Le premier Conseil d'École de l'année a donc lieu séparément pour chacune des deux écoles.

Mme GAIHIER rappelle les compétences du conseil d'école. Les maires des deux communes, les enseignants du RPI et les représentants des délégués des parents d'élèves doivent se réunir au moins une fois par trimestre. L'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription et le D.D.E.N. (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) peuvent y assister.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, le projet d'école, donne son avis, présente des suggestions sur le fonctionnement des écoles et pose des questions concernant la vie scolaire (activités pédagogiques, restauration scolaire, accueil, protection et sécurité des enfants...).

2 - Choix du mode de scrutin et choix de se regrouper en un seul conseil d'école dans le RPI:

Le vote a lieu à main levée.

Le conseil s'est prononcé en faveur de la réunion d'un seul conseil d'école à l'avenir pour les deux écoles du RPI.

3 - Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école:

Les élections ont eu lieu le vendredi 09 Octobre 2020.

Les résultats ont fait l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée de l'école.

Sur 74 enfants scolarisés, cela représente 133 électeurs. Sur ces 133 électeurs, 81 ont voté, ce qui fait un taux de participation de 60,90 % des électeurs.

Ont été élus en tant que titulaires :

Mme Stéphanie DOS SANTOS FIGUEIRA	06 76 38 88 70	stephanie.dsf@netcourrier.com
Mr Jérôme GARCIA	06 63 57 62 42	jeromgarcia@gmail.com
Mme Emilie MARTIN	06 68 15 09 06	emilieantoine.mar@gmail.com

Suppléantes :

Mme Ingrid TISSOT	06 88 29 89 81	tissot.ing@gmail.com
-------------------	----------------	--

Toutes les questions que vous souhaitez poser, relatives à la vie de l'école, peuvent leur être transmises.

4 - Le règlement intérieur de l'école:

C'est le Règlement Départemental des écoles publiques, qui est en vigueur dans le Doubs.

Une note de rentrée a été diffusée aux parents des élèves de l'école primaire.

Le Conseil d'Ecole approuve la diffusion de cette note de rentrée et du Règlement Intérieur propre au RPI, ainsi que la Charte de la Laïcité.

5 - Effectifs 2020- 2021:

Au 03 novembre 2020, on dénombre 74 élèves :

- 16 PS et 10 MS dans la classe de Mme GAIHIER (26 élèves)
- 17 MS et 7 GS dans la classe de Mme JUIF-RIBEIL (24 élèves)
- 8 GS et 16 CP dans la classe de Mme NAUD (24 élèves)

Prévisions: 19 PS pour la rentrée 2021

6 - Comptes des coopératives scolaires:

Les 2 coopératives scolaires sont affiliées à l'Office Central de Coopération à l'École (O.C.C.E.), organisme qui contrôle les comptes de l'école.

Les comptes de coopérative sont domiciliés au Crédit Mutuel, à Saint-Vit.

Au 31 Octobre 2020, **1874,40 euros** sont disponibles sur le compte de la coopérative des 2 classes maternelles de l'école, (OCCE 25 C S 303).

L'argent de la coopérative permet de financer:

- des livres pour étayer la bibliothèque de chaque classe
- l'achat des chocolats pour Noël

- l'achat d'œufs de Pâques
- l'achat de petites fournitures pour les activités manuelles (élastiques de masques, cartes à gratter, pochoirs, colle forte,...)
- l'achat d'ingrédients pour la confection des galettes des rois, de la pâte à crêpes, de soupes et de gâteaux
- le développement de photos
- le spectacle de marionnettes à Noël
- une partie de la sortie de fin d'année et les transports pour les sorties USEP
- l'achat de graines pour les oiseaux en hiver
- des jeux mathématiques

Cette année, sur les deux classes maternelles, 59 cotisations sur 60 ont été versées.

La coopérative de la classe de GS/CP, (OCCE 25 C S 273), affiche un solde positif de **2441.98** euros, au 31/10/2020.

7 - Aide personnalisée aux élèves ou activités pédagogiques complémentaires (APC)

Il s'agit d'un atelier comprenant 4 à 6 élèves. Les élèves participant à ces ateliers sont choisis par les enseignantes, en fonction des besoins de chacun et avec l'accord des parents.

Les APC ont lieu les mardis et jeudis de 12h50 à 13h20.

En maternelle, c'est un atelier « Histoires et contes du patrimoine », dans lequel **le langage oral** est privilégié et au cours duquel l'enseignante raconte ou lit une histoire aux élèves et la leur fait restituer en les questionnant sur les personnages, la structure et le sens du récit: De quoi vous souvenez-vous? Est-ce que vous n'avez rien oublié? Que faut-il retenir de plus important? Quelle est la morale de l'histoire, s'il y en a une?

Les ateliers ont été validés par Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Mme NAUD fera travailler ses élèves de GS, sur la reconnaissance des lettres en capitales et en script, et les CP sur le langage oral, pour améliorer la participation à des échanges collectifs.

Nous rappelons aux parents, que le transport des enfants reste à leur charge.

8 – P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) face aux incendies, aux risques majeurs, aux attentats/intrusions

Il s'agit du plan particulier de mise en sûreté, face aux risques majeurs, que constituent les risques nucléaires, chimiques, les inondations, les tempêtes, les attentats ou intrusions,... Tous les établissements doivent le mettre en place à la suite de la catastrophe AZF à Toulouse, notamment.

Des consignes supplémentaires ont été données, afin de se préparer à se protéger en cas d'attaque terroriste et un guide de bonnes pratiques a été remis aux directeurs d'écoles.

Les enseignantes insistent sur la nécessité d'informer les familles qu'en cas de risque majeur, **il est interdit de venir chercher les enfants et de téléphoner à l'école.**

Les informations seront données à la radio quant au moment de la levée de l'alerte.

Des exercices d'évacuation et de confinement sont organisés, un exercice académique est prévu pour le mois de décembre.

Le Conseil d'école valide et signe le plan de mise en sûreté.

Des alarmes visuelles en cas d'intrusion ont été installées dans les trois classes, comme à l'école de Roset-Fluans. D'autre part, il est prévu d'équiper la salle de classe des GS/CP, en volets électriques ou en stores ou en rideaux obscurcissant ou avec un film solaire, afin de se protéger en cas d'attentat ou intrusion, ou en cas de fortes chaleurs.

9 – Projets :

Pour les trois classes, un **spectacle de marionnettes de la Compagnie des Trois Chardons**, « **L'ARBRE ROUX** », aurait dû avoir lieu le Lundi 30 Novembre 2020, à 9h00, dans la salle de motricité. La venue de la compagnie est pour l'instant reportée, à cause de la situation sanitaire actuelle.

Quatre euros par enfant sont versés par le SIVOS du RPI, pour financer une partie du spectacle (6 euros la séance, par élève), le reste sera pris en charge par la coopérative scolaire.

USEP (Union sportive à l'École Primaire)

2 sorties sur 3, athlétisme et équilibre, ont eu lieu l'année scolaire 2019/2020, en maternelle.

Les 3 classes de l'école sont inscrites à l'USEP, cette année. Les cotisations (7,60 euros par élève), sont financées par le SIVOS du RPI des 3 Moulins, et le transport (100 euros pour un car, pour aller à Saint-Vit), par l'APE et la coopérative scolaire.

Les 3 classes devaient participer, le Jeudi 05 novembre 2020, à Saint-Vit, au stade Doussot, à leur 1^{ère} rencontre sportive, course longue. Cette sortie est reportée au printemps 2021.

Deux autres sorties auront lieu en fin d'année scolaire, en juin et juillet, en athlétisme et/ou jeux collectifs et/ou randonnée, pour les 3 classes.

PROJET ŒUVRES A L'ÉCOLE avec l'ASCAP (Association Sportive et Culturelle des Automobiles Peugeot), des peintures seront présentées aux élèves du RPI, puis étudiées et chacun produira à son tour son œuvre, sur le **thème du paysage**, et ainsi les 6 classes du RPI pourront présenter une exposition commune, au printemps 2021.

Le GRAND BESANÇON CHANTE: Les élèves bénéficient encore cette année de l'intervention gratuite de Mme Christine VINTER, musicienne du Conservatoire de Besançon, par demi-classe, tous les quinze jours, sur le thème **des Musiques du Monde**.

La **bibliothèque d'Osselle-Routelle** devrait déposer chaque période une caisse de livres dans chaque classe.

10 - Questions diverses et matérielle:

Rentrée du 02/11/2020

Conformément au nouveau protocole sanitaire, de novembre 2020:

- l'accès aux locaux scolaires et périscolaires n'est plus autorisé aux parents d'élèves.
- le lavage des mains et l'aération des locaux sont renforcés.
- le brassage des élèves entre les classes n'est plus permis, il n'y a plus de décroisement en MS et GS, l'après-midi.
- les récréations se font par groupe classe, la cour est divisée en deux espaces bien distincts, voire 3 pendant le temps de midi, devant l'école.
- le port du masque est obligatoire dès le CP et cette consigne est très bien respectée.
- en maternelle, les jeux et le matériel collectif sont isolés 24 heures, on organise donc une rotation.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et doivent bien veiller à ne pas envoyer un enfant fiévreux à l'école. Pensez bien aussi au lavage des mains dès l'arrivée au domicile.

Des parents d'élèves demandent si l'accueil aux FRANCAS, pendant les petites vacances, en octobre, février et avril, pouvait être plus flexible, au niveau du choix du nombre de jours dans la semaine, et au niveau de l'amplitude horaire, avant 8h30 et plus tard que 17h30.

Les élèves des 2 écoles du RPI et leurs parents pourront participer à une collecte de la Banque Alimentaire, début décembre.

12 - Date du prochain conseil d'école:

Le deuxième conseil d'école aura peut-être lieu le mardi 02 mars 2021.

Parents, nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.